

MOTION DE SOUTIEN

Soutien à la CSD 54 et aux camarades de Cosnes-et-Romain Défense des libertés syndicales

La Commission exécutive du Syndicat CGT des Territoriaux de Toul a pris connaissance de la situation rencontrée il y a deux semaines par notre camarade, animateur de la Coordination syndicale départementale CGT des services publics de Meurthe-et-Moselle (CSD 54), lors de sa venue à la mairie de Cosnes-et-Romain.

Notre camarade s'y trouvait dans le seul cadre de l'activité syndicale : aller à la rencontre des agent-es et leur remettre une information syndicale, à l'approche des élections professionnelles de décembre 2026. Il était accompagné des deux camarades qui ont eu le courage de créer le syndicat CGT dans cette collectivité. D'après les éléments qui nous ont été rapportés, le premier adjoint au maire lui a demandé, de façon très autoritaire, de quitter les lieux.

Ces faits sont graves. Le droit syndical est garanti aux agents publics par le Code général de la fonction publique ; il découle d'un principe à valeur constitutionnelle : « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale » (Préambule de la Constitution de 1946). La période électorale n'ouvre aucune exception : c'est au contraire le moment où les agent-es doivent pouvoir s'informer librement, rencontrer les organisations syndicales et faire leur choix en toute connaissance de cause.

La liberté syndicale ne peut pas être bafouée de la sorte. Lorsqu'un élu entrave l'action d'un militant venu informer le personnel, ce sont tous les agent-es de la collectivité qui sont privés d'un droit, et celles et ceux qui osent s'organiser qui sont exposés.

Le Syndicat CGT des Territoriaux de Toul apporte tout son soutien à notre camarade de la CSD 54, ainsi qu'aux deux camarades fondateurs du syndicat CGT de Cosnes-et-Romain, dont l'engagement mérite respect et protection.

Nous nous associons pleinement à la réponse revendicative que construiront collectivement les structures CGT concernées (CSD 54, Union départementale CGT de Meurthe-et-Moselle, Fédération CGT des Services publics) et nous serons à leurs côtés.

La CGT ne laissera pas remettre en cause les libertés syndicales. Soutenir les militant-es, défendre le droit syndical et le faire respecter partout : c'est notre responsabilité collective.

TOUL, le 25 septembre 2026

Pour le Syndicat CGT
des Territoriaux de Toul,
Le Secrétaire Général

Nicolas HENRIOT

